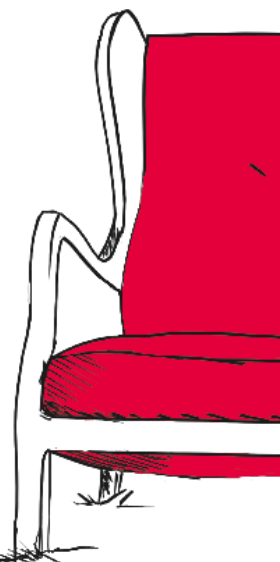


FICHE MÉMO

LA TVA DANS LE SPECTACLE VIVANT



FÉVRIER 2022

Auvergne-Rhône-Alpes
**SPECTACLE
VIVANT**

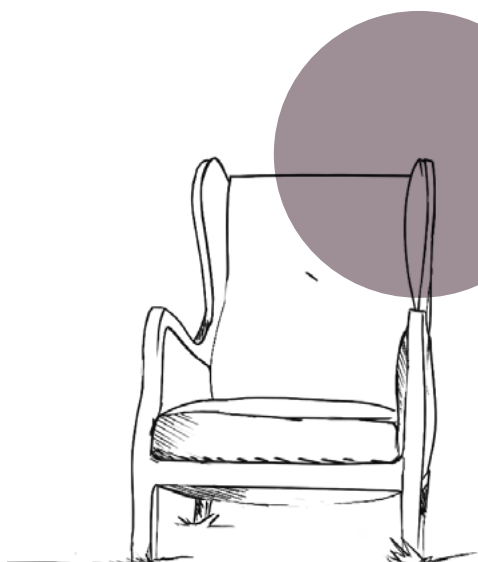
TSARAP
coopérative
expertise comptable & audit

SOMMAIRE

- 2.....Tableau récapitulatif des taux de TVA applicables dans le spectacle vivant
- 4.....Généralités sur la TVA dans le spectacle vivant
- 4..... Quelques spécificités à noter
- 5.....Focus « La fiscalité des associations »

Les compagnies, les lieux de spectacle, les structures artistiques et culturelles, quel que soit leur propre statut fiscal, sont aux prises avec des questions liées à la TVA, avec des incidences parfois très concrètes sur leurs activités, sur leur économie, sur leur diffusion.

Dans cette fiche Mémo, vous trouverez un tableau récapitulatif des différents taux de TVA applicables dans le secteur du spectacle vivant (construit par Frédéric Moiroux, expert-comptable et commissaire aux comptes au sein de la coopérative TSARAP) ainsi que différentes ressources pour appréhender et comprendre ces différents taux.



ELEMENTS	SANS TVA	2,10%	5,50%
Contrats de Cession du Droit de Représentation			
Le théâtre, théâtre de chansonniers			X
Les spectacles poétiques			
Le cirque,			
Les concerts,			
Les spectacles de variétés,			
Spectacles à caractère pornographique ou d'incitation à la violence			
Frais annexes à la cession			
Produits accessoires dans le cadre d'un mandat	X		
Produits accessoires inclus dans le contrat initial			X
Produits accessoires facturés hors contrat			
Contrats de Coproduction			
Coproduction simple, préachat			X
Coproduction en Société En Participation (SEP)	X		
Contrats de Coréalisation			
Sans clause de minimum garanti		X	X
Clause de minimum garanti au profit du producteur			X
Clause de minimum garanti au profit du diffuseur, dit «à l'envers»			
Billetterie			
140 premières représentations		X	
Au-delà de 140 représentations			X
Spectacles à caractère pornographique ou d'incitation à la violence			
Droit d'entrée avec service de consommation facultatif pendant le spectacle :			
- dans les lieux disposant de la licence d'entrepreneur du spectacle			X
- dans les établissements affiliés au Centre National de la Musique			X
Droit d'entrée avec service de consommation obligatoire, compris dans le billet, Autres			
Subventions			
Subventions d'investissement	X		
Subventions d'équilibre	X		
Subventions de fonctionnement			
- dédiées aux scènes nationales ou intitulées «complément de prix»		80%	8%
- aides au projet, fonctionnement	X		
Activités associées			
Interventions en milieu scolaire dans le cadre d'un cursus pédagogique	X		
Interventions dans le cadre de la formation professionnelle continue	X		
Ateliers artistiques ponctuels			
Ateliers artistiques dans le cadre d'un contrat de cession			
Résidences	X		X

10%	20%	BASE LEGALE	
		<p>Nous proposons, afin d'avoir une vue synthétique du sujet, un tableau présentant les principaux cas et les taux de TVA correspondant.</p> <p>Néanmoins, la fiscalité est une matière complexe et sujette à interprétation, et les critères d'appréciation comportent de nombreuses subtilités, c'est pourquoi nous vous indiquons les liens vers les textes réglementaires, afin de trouver toutes les précisions pour juger de ce qui s'appliquera dans votre situation.</p>	
			Article 278-0 bis F du CGI
X			Article 279 bis du CGI
	X		
		BOI 3 A-2-05 N° 23 du 3 février 2005	
		BOI 3 A-2-05 N° 23 du 3 Février 2005	
	X	Article 281 quater et CGI, ann. III, art. 89 ter du CGI. Bofip : BOI-TVA-LIQ-40-20-13/11/2019 ou article 278-0 bis F du CGI ou article 279 bis du CGI	
X		Bofip : BOI-TVA-LIQ-40-20-13/11/2019, BOI 3 A-2-05 N° 23 du 3 février 2005	
X		Bofip : BOI-TVA-LIQ-40-20-13/11/2019, BOI 3 A-2-05 N° 23 du 3 février 2005	
		Article 281 quater et CGI, ann. III, art. 89 ter du CGI. Bofip : BOI-TVA-LIQ-40-20-13/11/2019	
		Article 278-0 bis F du CGI	
	X	Article 279 bis du CGI	
		Article 278-0 bis F du CGI	
		Article 278-0 bis F du CGI	
X	X	Bofip : BOI-TVA-LIQ-30-20-40- 23/09/2020	
		Bofip : BOI-TVA-LIQ-30-20-40- 23/09/2020 et BOI-TVA-BASE-10-10-10, articles 266 et 267 du CGI	
		Bofip : BOI-TVA-LIQ-30-20-40- 23/09/2020 et BOI-TVA-BASE-10-10-10, articles 266 et 267 du CGI	
	12%	Bofip : BOI-TVA-LIQ-30-20-40- 23/09/2020 et BOI-TVA-BASE-10-10-10, articles 266 et 267 du CGI	
		Bofip : BOI-TVA-BASE-10-10-10	
		Article 261 4 a du CGI	
	X		
	X		

Nous proposons, afin d'avoir une **vue synthétique** du sujet, un tableau présentant les principaux cas et les taux de TVA correspondant.

Néanmoins, la fiscalité est une matière complexe et sujette à interprétation, et les critères d'appréciation comportent de nombreuses subtilités, c'est pourquoi nous vous indiquons les liens vers les textes réglementaires, afin de trouver toutes les précisions pour juger de ce qui s'appliquera dans votre situation.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS : ARTICLES 278 À 281

→ Voir les articles

TVA - LIQUIDATION - TAUX - TAUX RÉDUITS - PRESTATIONS DE SERVICES IMPOSABLES AUX TAUX RÉDUITS - SPECTACLES

BOFIP // 2020

→ Voir le bulletin

APPLICATION DES DIFFÉRENTS TAUX DE TVA

Service Public // 01/01/2021

→ Voir le dossier

GÉNÉRALITÉS SUR LA TVA DANS LE SPECTACLE VIVANT

Sélection de ressources faisant le point complet sur les taux de TVA applicables dans le secteur du spectacle vivant.

LA TVA SUR LE SPECTACLE VIVANT

CNM // 15 janvier 2019

En matière de TVA, le spectacle vivant comme œuvre culturelle est soumis à différents taux selon des dispositions précises.

→ Lien web

TAUX DE TVA

ARTCENA // 15 mars 2019

Quels sont les taux de TVA applicables en matière de de billetterie, de contrats du spectacle, de subventions et d'ateliers

de pratique théâtrale ?

→ Voir le dossier

IMPÔTS COMMERCIAUX (TVA / IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

ARTCENA // 6 juillet 2016

Dans ce dossier, Artcéna détaille les taux de TVA applicable à la billetterie, aux contrats de spectacle, aux recettes issues de l'exploitation d'un bar ou d'un restaurant, sur les ateliers artistiques et droits d'auteur.

→ Voir le dossier

QUELQUES SPÉCIFICITÉS

LA COPRODUCTION

LA FISCALITÉ APPLICABLE AUX CONTRATS DE COPRODUCTION.

Fiche pratique : « Contrat de coproduction »

CN D // 2017. p. 18-19

Le contrat de coproduction est l'un des contrats le plus fréquent dans le secteur chorégraphique. Cette partie du document revient sur les règles en matière de TVA uniquement pour les compagnies assujetties.

→ Voir la fiche pratique

LES SUBVENTIONS

SUBVENTION ET TVA

ARTCENA // Mars 2018

Trois types de subvention doivent être distingués.

→ Voir le dossier web

LES SUBVENTIONS PUBLIQUES, EN MATIÈRE DE TVA

Associathèque

→ Voir l'article

LA BILLETTERIE

LA COMMERCIALISATION DE LA BILLETTERIE

Fiche pratique « La billetterie des spectacles vivants »

CNM // 15 janvier 2019

Deux types de contrats de commercialisation de billetterie : le contrat de mandat dit « transparent » et le contrat de commission dit « opaque » permettent la distribution de cette billetterie qui ont une incidence sur le schéma juridique, fiscal et comptable.

→ Voir la fiche pratique

LA FISCALITÉ DES ASSOCIATIONS

Sites ressources pour trouver toutes les informations sur la fiscalité des associations.

LA FISCALITÉ APPLICABLE AUX ASSOCIATIONS

Associations.gouv.fr

→ Voir le site

JE SUIS UNE ASSOCIATION

Impots.gouv.fr

L'association à but non lucratif peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une fiscalité particulière plus favorable, et percevoir des dons ouvrant à réduction d'impôt chez le donateur.

→ Voir le site

FINANCEMENT ET FISCALITÉ D'UNE ASSOCIATION

Service-public.fr

→ Voir le dossier

GLOSSAIRE

BOFIP: Bulletin Officiel des Finances Publiques

BOI : Bulletin Officiel des Impôts

CGI : Code Général des Impôts

FÉVRIER 2022

LA TVA DANS LE SPECTACLE VIVANT

Éditeur : Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant //

Directeur de la publication : Nicolas Riedel // Rédaction & réalisation :

Marie Coste // Création graphique : Valérie Teppe

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

33 cours de la Liberté - 69003 Lyon
04 26 20 55 55

contact@auvergnerrhonealpes-spectaclelivant.fr

www.auvergnerrhonealpes-spectaclelivant.fr

SUIVEZ-NOUS SUR  